



DÉPARTEMENT
ALLIER
ARRONDISSEMENT
MONTLUÇON
COMMUNE
LA PETITE MARCHÉ

CONSEIL MUNICIPAL / COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU VENDREDI 1ER MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 1er mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA PETITE MARCHÉ, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur IMBERT Didier, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 9

Présents : IMBERT Didier, TRIPIER Roger, NORRE Bernadette, DEVEAUX Olivier, LAROCHE Patrick, MOLINA Pierre, RODRIGUES-DO CARMO Éric, DUCHIER Laurent, LAMERRE Hervé

Secrétaire de séance : MOLINA Pierre

Date de convocation : 22 février 2024

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur IMBERT Didier, Maire,

DELIBERATION FINANCIERE D'ORDRE GENERAL :

Le Maire explique au conseil que la délibération en question a déjà été prise en 2020. Il n'y a donc pas lieu de traiter cette question.

Le Conseil Municipal, prend acte de cette information.

CHANGEMENTS HORAIRES DE L'ECOLE DE MAZIRAT :

Le Maire expose au Conseil Municipal que les horaires d'accueil de l'école de MAZIRAT sont décalés de 5 minutes pour correspondre à ceux du transport scolaire qui ont été modifiés par MAELYS. Il n'y a pas lieu de modifier ceux de notre école.

Le Conseil Municipal, prend acte de cette information.

AVIS CONSULTATIF ET CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE, D'AMENAGEMENT, D'ENTRETIEN ET DE BALISAGE GR DE PAYS :

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'itinéraire de grande randonnée du PETR du pays de la vallée de Montluçon et du Cher qui devrait traverser la commune. Il donne lecture de la convention proposée et demande au conseil de l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement et autorise le Maire à signer la convention.

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR LA VOIRIE ET LES TRAVAUX DE TOITURE DE L'ECOLE :

Le Maire présente au Conseil Municipal les devis de voirie et de travaux de couverture de l'école qu'il a fait établir par diverses entreprises. Ces travaux peuvent prétendre à une subvention s'élevant à 50 % du montant hors taxes dans le cadre de l'aide « Solidarité Départementale ». La commune peut ainsi bénéficier d'une aide d'un montant de 4 848,95 € pour des travaux s'élevant à la somme de 9 697,91 € HT (Montant TTC 11 637,49).

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à formuler la demande de subvention auprès des services du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à établir la demande de subvention.

AUTORISATION DE PASSAGE "ENDURO FAMILY" :

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande formulée par l'association ASM VILLEBRET pour l'organisation de l'épreuve sportive intitulée « Enduro Family ». Cette épreuve emprunterait des chemins de notre commune le 14 juillet 2024. L'itinéraire est présenté au Conseil Municipal.

Le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte le passage de cette épreuve sportive.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le passage de l'épreuve.

QUESTIONS DIVERSES :

- Aide du département pour la plantation d'arbres.
- Achat et plantation d'un sapin place de l'église.
- Travaux de construction du Cinérarium prévus. L'entreprise ROY doit effectuer les travaux prochainement.
- Dégradation voirie en période hivernale. Les trous seront rebouchés dans le courant de l'été comme les autres années.

La séance est levée à 21H00.

Fait à La Petite Marche le 1er mars 2024

Didier IMBERT
Maire de La Petite Marche